

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 6 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le six du mois de septembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le trente aout deux mille vingt-quatre, s'est réuni en visio-conférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

10 SEPT.
2024

Déposée en
Préfecture le

10 SEPT.
2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Didier SARDA

Etaient excusés

Aurélien MODURIER, Christian ROPHILLE, Jean-Louis TOÉ

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

PETITS ALUMINIUMS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ARCA

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Anancy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de collecte de de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Vu la délibération n° D-2020-277 du Conseil communautaire du Grand Anancy du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau et permettant à celui-ci d'approuver les contrats et conventions avec les éco-organismes en charge de la collecte et du traitement des déchets recyclables et les organismes dont les actions concourent à la réduction des déchets, ainsi que leurs avenants ;

Vu la délibération n° DEL-2023-287 du Bureau du Grand Anancy du 17 novembre 2023 autorisant la signature de la convention avec l'alliance pour le recyclage des capsules en aluminium (ARCA) pour l'année 2023 ;

Vu la délibération n° DEL-2024-04 du Bureau du Grand Anancy du 19 janvier 2024 autorisant la signature de l'avenant de prolongation du contrat pour l'action et la performance avec l'éco-organisme CITEO.

Considérant que le Grand Anancy a signé l'avenant au contrat CITEO pour l'action et la performance

(CAP) Barème F ;

Considérant que les déchets issus du tri sélectif du Grand Annecy sont orientés vers des centres de tri qui ont mis en place un module de tri magnétique qui permet d'isoler les petits éléments contenant de l'aluminium sur la fraction des fines ;

Considérant que l'alliance pour le recyclage des capsules en aluminium (ARCA) apporte un soutien financier aux collectivités de 300 € par tonne pour les petits aluminiums recyclés, en complément du soutien financier apporté par CITEO ;

Considérant que la convention passée avec l'ARCA prend fin le 31 décembre 2023.

Il convient de renouveler cette convention pour maintenir les soutiens perçus pour la collecte sélective des petits aluminiums, jusqu'au 31 décembre 2026.

LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver la convention de partenariat pour le flux petits aluminiums et souples avec l'ARCA ;
- d'autoriser la Présidente à signer par voie dématérialisée la convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 22

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
la Directrice Générale,



Virginie AULAS.